



Courrier personnel ouvert

Par **rol75**, le **18/09/2020** à **10:42**

Bonjour,

Je sollicite vos conseils et vous expose donc ma situation.

N'étant pas à l'aise en ce moment, j'ai demandé à mon service ressources humaines de m'accorder une visite médicale.

Ces derniers m'ont adressé un courrier en interne, concernant la date de rendez-vous, sans l'affranchir. Ils l'ont destiné à mon nom et mon adresse personnelle.

Ce matin le courrier est parvenu dans mon service (dans une banette qui m'est réservée) et je l'ai retrouvé, en arrivant sur mon lieu de travail, ouvert et l'enveloppe légèrement déchirée.

Je l'ai fait remarqué à mes collègues présents, me suis assuré auprès des RH qui ont fait le pli qu'il était bien fermé à la base et l'ai signalé à ma chef de service.

Bien que le courrier soit à mon nom et à mon adresse, j'ai quand même un léger doute sur la notion de "personnel" car rien ne mentionne sur l'enveloppe qu'il s'agit d'un envoi confidentiel.

Je m'en remet donc à vous avant de me réserver le droit d'une éventuelle action.

Merci.

Par avance merci pour le temps que vous m'accorderez.

Par morobar, le 19/09/2020 à 10:46

Bonjour,

Le courrier étant nité personnel, pas besoin de multiplier les mentions..;

Par contre pour envisager une action, encore faut-il savoir qui, et c'est si la tentative d'ouverture est volontaire, on s'il s'agit d'un geste machinal sans regarder l'enveloppe...

La fixation d'un RV en médecine du travail n'a rien de confidentiel, souvent même c'est notifié par note de service avec liste et horaires des salariés concernés.